

Déclaration d'engagement

La charte a pour ambition de rassembler les acteurs agissant sur le vaste territoire viticole – collectivités locales, administrations, syndicats viticoles, institutionnels, élus, organismes professionnels et techniques, aménageurs, associations locales – pour qu'ils prennent part de manière volontaire aux futures démarches paysagères et environnementales.

Un travail de 18 mois a permis au Syndicat de faire émerger les caractéristiques du vignoble de l'appellation Côtes du Rhône. Ayant une meilleure connaissance de ses atouts mais également des améliorations possibles, le Syndicat souhaite, à travers cette charte, renforcer et valoriser son patrimoine paysager et environnemental.

A cet effet, le Syndicat s'engage sur les huit enjeux suivants :

- **La valorisation des pratiques culturelles durables**
- **L'adaptation du matériel agricole**
- **Le maintien des structures**
- **La valorisation du paysage viticole et de son environnement**
- **La valorisation du petit patrimoine bâti**
- **La gestion des abords des bâtiments viticoles**
- **La protection et la gestion des terroirs,**
- **Et l'information, la sensibilisation et la formation**

Les partenaires de la Charte paysagère et environnementale des Côtes du Rhône s'engagent quant à eux à :

- **Connaitre et faire reconnaître les paysages viticoles** des AOC des Côtes du Rhône dans ses différentes dimensions : historiques, environnementales, patrimoniales culturelles et esthétiques,
- **Protéger et soigner les AOC des Côtes du Rhône** en le prenant en compte dans les projets territoriaux comme un élément à part entière du cadre et la qualité paysagère,
- **Partager la gestion des paysages et de l'environnement** de l'AOC entre les différents acteurs,
- **Valoriser ce territoire AOC** en communiquant sur la typicité de ces paysages viticoles, sur les moyens engagés pour améliorer son environnement.

TSVP →

SYNDICAT GÉNÉRAL DES VIGNERONS RÉUNIS DES CÔTES DU RHÔNE

ORGANISME DE DÉFENSE ET DE GESTION C.D.R. ET C.D.R. VILLAGES

6, rue des 3 Faucons. CS 60093. 84918 Avignon Cedex 9. Tél. 04 90 27 24 24. Fax 04 90 85 26 83.

E-mail : syndicat-cotesdurhone@syndicat-cotesdurhone.com | Site Internet <http://www.syndicat-cotesdurhone.com>



Déclaration d'engagement du partenaire

Je soussigné,

Nom :

Prénom :

Fonction :

Organisme :

Certifie que la collectivité locale, l'administration, l'élu, l'organisme professionnel et/ou technique, l'association locale, la structure, que je représente s'engage à respecter l'ensemble des engagements des partenaires de la charte paysagère environnementale des côtes du Rhône.

Fait à :

Le :

Signature

Merci de nous retourner cet exemplaire dûment signé à l'adresse suivante :

Syndicat Général des Vignerons Réunis des Côtes du Rhône
6 rue des 3 Faucons CS60093 - 84918 Avignon Cedex 9

SYNDICAT GÉNÉRAL DES VIGNERONS RÉUNIS DES CÔTES DU RHÔNE
ORGANISME DE DÉFENSE ET DE GESTION C.D.R. ET C.D.R. VILLAGES

6, rue des 3 Faucons. CS 60093. 84918 Avignon Cedex 9. Tél. 04 90 27 24 24. Fax 04 90 85 26 83.

E-mail : syndicat-cotesdurhone@syndicat-cotesdurhone.com | Site Internet <http://www.syndicat-cotesdurhone.com>